

Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants 2024

La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le vendredi 29 novembre à 18H30 en mairie. Les différents services et animations de la ville vous seront présentés par les élus, suivi d'un temps d'échanges convivial autour d'un vin d'honneur. Un sac aux couleurs du marché d'Avermes sera remis aux participants.

Si vous êtes nouvel habitant et souhaitez recevoir une invitation à cette cérémonie, transmettez-nous vos coordonnées via le formulaire ci-dessous. L'invitation vous sera adressée par courriel courant octobre.

* Champs obligatoires

NOM *

.....

PRÉNOM *

.....

COURRIEL *

.....

ADRESSE POSTALE *

.....

DATE D'ARRIVÉE SUR LA COMMUNE *

.....

J'accepte que mes données personnelles soient utilisées dans le cadre de l'invitation à la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants 2024.

OUI NON

Signature

MENTIONS D'INFORMATION

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie d'Avermes (adresse : Place Claude Wormser 03000 Avermes, tél : 04 70 46 55 03). Ces informations seront utilisées sur la base juridique de votre consentement pour vous inviter à la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants. Les destinataires de ces informations sont : le secrétariat général et le service vie citoyenne. Vos données seront conservées jusqu'au 24.11.23, date de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants. Vous pouvez à tout moment accéder à ces informations et les rectifier en vous adressant à rgpd@mairieavermes.fr. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, la mairie d'Avermes a nommé un Délégué à la Protection des Données en la personne morale de l'ATDA joignable à cette adresse atdadpo@allier.fr si vous souhaitez faire valoir vos droits. Vos droits sont les suivants : accès, rectification, effacement, limitation du traitement, droit de retrait, portabilité. Vous pouvez retirer votre consentement au traitement de vos données personnelles à tout moment en envoyant un mail à rgpd@mairieavermes.fr. Si vous estimez après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés n'ont pas été respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.